

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Étienne Blanc-----
ARTICLE 93 QUATER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. Les références qu'il est proposé de supprimer ont déjà été supprimées par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.